

Compte-rendu du 4^{ème} webinaire Canopée de la Seine-Saint-Denis :
La maladie de la suie de l'Érable en Seine-Saint-Denis
Amélioration des connaissances et premières pistes de gestion

Le 10 mai 2023, s'est tenu le 4^{ème} webinaire Canopée du Département de la Seine-Saint-Denis consacré à la maladie de la suie de l'érable et présenté par la DRIAAF, le bureau d'étude IETI, la commune de Saint-Dizier et le service du parc de la Poudrerie

Il a rassemblé 75 participants : des gestionnaires (commune, établissement public territorial, département, bailleurs sociaux, ONF, etc.) dont certains externes à la Seine-Saint-Denis, des experts (AgroParisTech, FREDON, Plante et Cité, CAUE 77, ONF, entreprises d'expertise arboricole) et des représentants des services de l'Etat (DRIAAF, DRIEAT, ARS).

Résumé des interventions

Contexte et rappels réglementaires

DRIAAF – M. Huguet

Le pôle phytosanitaire de la DRIAAF a fait une présentation rapide de la maladie et sa situation dans la région, et a exposé la réglementation santé du végétal : notion d'organismes de quarantaine pour lesquels la lutte est imposée par les services de l'Etat (ex : chancre coloré du platane) et les organismes non réglementés pour lesquels la lutte est de la responsabilité des gestionnaires (ex : maladie de la suie de l'érable).

Présentation de l'étude de la maladie de la suie sur les parcs de la Seine-Saint-Denis

Bureau d'étude IETI – Mme Davière

Le cabinet IETI a présenté l'étude qui lui a été confiée par le Département afin de développer une stratégie de gestion de la maladie à l'échelle du département. Une revue des retours d'expérience a d'abord été conduite auprès des nombreux acteurs concernés : des gestionnaires et collectivités, des entreprises du paysage, des organismes spécialisés sur les végétaux ou la santé, les services de l'Etat. Concernant le développement de la maladie, les facteurs favorisant sont bien définis notamment les stress environnementaux liés aux conditions climatiques (étés chauds et stress hydriques, périodes d'inondations des racines avec anoxie). Les arbres touchés sont généralement abattus avec des mesures de protection (port d'EPI, bâchage) variables et une gestion compliquée des bois en cas d'interdiction de brûlage. La valorisation en plaquettes de chauffage a déjà été réalisée sur certains sites. Le transport des bois devrait se faire dans des conditions sécurisées pour éviter le risque de dispersion des spores. Il semblerait toutefois que les spores sont surtout présentes sur les écorces qui finissent par tomber. Une autre problématique est généralement évoquée pour cette maladie : un risque santé humaine pour des personnes (opérateurs) sensibles qui pourraient avoir des problèmes respiratoires en raison de l'exposition aux spores. Des études bibliographiques et un travail réalisé par Plante et cité, notamment sur la situation au Canada, montre que ce ne serait pas tant les spores de la maladie de la suie qui poseraient problème, mais l'exposition aux poussières de bois de façon générale.

IETI a également conduit un diagnostic sur deux parcs départementaux de Seine-Saint-Denis : le parc du Sausset sur Aulnay-sous-bois et Villepinte, et le parc de la poudrerie sur Sevran et Livry-Gargan. Dans une phase prépara-toire, des indicateurs de caractérisation de l'environnement (sol, espace,

etc.), des boisements et de l'état sanitaire ont été établis. Ensuite, sur le terrain, un inventaire avec géolocalisation des érables et leur diagnostic sanitaire ont été réalisés. Des facteurs favorisant l'affaiblissement des sujets ont été mis en évidence :

- érables en lisière de boisement plus exposés au soleil,
- érables regroupés entre eux,
- tassement du sol marqué (zones de passages et cheminements)

A l'inverse, la présence d'un fort couvert arboré limitant l'ensoleillement et d'une strate herbacée et arbustive favorisant l'humidité et la richesse du sol, ainsi que la diversité des peuplements, sont des facteurs limitant l'impact.

Des recommandations de gestion ont été établies, sachant qu'on ne peut pas jouer sur le climat mais juste en atténuer les effets :

- planter des érables en 2ème frange de boisement,
- diversifier les essences et les strates,
- travailler sur le sol (réserve hydrique, richesse),
- limiter le tassement à proximité des érables (plantes de sécurité pour éviter les piétinements).

Pour contribuer à la stratégie de gestion, des fiches techniques vont être réalisées sur la présentation de la maladie, le diagnostic, les mesures de mise en sécurité, le protocole d'abattage, les solutions viables de traitement des rémanents, et le reboisement.

A noter également qu'un guide de gestion de la maladie de la suie est en cours de finalisation par Plante et Cité et FREDON France. L'ANSES travaille aussi sur le sujet.

Retours d'expérience de gestion de la maladie de la suie de l'érable

Ville de Saint-Dizier – Mme Bedet, M. Brochain

La commune de Saint-Dizier a présenté son expérience de gestion de la maladie. Le premier foyer a été détecté en septembre 2019 en bordure d'une piste cyclable, avec 98 arbres atteints (érables sycomores et planes) qui ont été abattus en février 2020. D'autres arbres malades ont été détectés en 2021 et 2022. Un groupe de travail a été installé avec l'ARS, la FREDON, l'ONF et la sous-préfecture permettant de définir un protocole d'abattage sanitaire avec des mesures de précaution. Une autorisation de brûlage a été accordée sur un site proche de la commune qui sert chaque année. Les chantiers sont sécurisés et les engins et camions désinfectés à la sortie.

Parc départemental de la Poudrerie – M. Malherbe

Le parc départemental de la Poudrerie, d'une surface de 140 ha (sur un ancien site militaire) sur un massif plus large de 200 ha, est un site très fréquenté et classé Natura 2000. Durant l'hiver 2021/22, de nombreuses mortalités d'érables ont été observées. Après cartographie, une priorisation des zones d'interventions a été établie : proximité des cheminements, des voies SNCF, et des aires de jeux. Cela représente 10 zones et 188 arbres à abattre, uniquement des morts sur pieds. Compte tenu du classement du site, l'opération a été présentée en Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites pour être validée. Chaque arbre à abattre a fait l'objet d'un diagnostic pour voir s'il y avait des risques de vie (nids d'oiseaux, chauve-souris) par rapport à l'impact sur la biodiversité. Les abattages ont été réalisés avec un nacelle, une pelle à pince sécateur ou en direct pour ceux le permettant. Durant l'hiver 2022/23, il y a de nouveaux abattages d'une centaine d'arbres en bordure d'allées.

Echanges et questions

Quelles sont les espèces d'érable concernées par la maladie ?

- Acer pseudoplatanus (érable sycomore)
- Acer platanoides (érable plane)
- Acer campestre (érable champêtre)
- Acer negundo (érable negundo)
- Acer davidii (érable de David)
- Acer saccharinum à Bordeaux et au Grand Poitier (érable argenté)

A quelle période de l'année le risque pour la santé de la suie de l'érable est-il présent ?

Le risque de la santé de la maladie de la suie est lié à l'exposition aux spores, ainsi les périodes de sporulation intense représentent un risque supérieur.

Marilou Mottet (FREDON France) indique qu'il existe des variations dans l'année de l'abondance des spores sur un arbre. Selon un article publié par Burgdorf et al en 2022, cette quantité est réduite entre l'automne et le début de l'été : <https://www.mdpi.com/1999-4907/13/11/1956>

Sur le terrain, la ville de Saint-Dizier a également observé une saisonnalité dans l'intensité de sporulation mais sur un pattern différent : il y avait une plus grande quantité de spore sous les écorces en mai qu'en septembre.

A noter qu'un abattage en septembre est préférable pour le maintien de l'avifaune (nidification de mi-mars à mi-août) et des chiroptères.

Le bois mort écorcé est-il encore porteur de la suie ?

Les spores se développent uniquement sous l'écorce, ainsi le bois mort, dont l'écorce est entièrement retirée ne présente plus de spores. En Amérique du nord une stratégie de gestion courante consiste à laisser le bois se décomposer avant de le traiter ou de le déplacer.

Pour plus d'informations sur la sporulation et l'impact sur la santé humaine, Maxime Guérin (Plante et Cité) renvoie vers l'article suivant : Article Kespohl et al, 2022 <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpubh.2022.973686/full>

Quels sont les EPI à porter contre la suie des érables ?

Comme présenté lors des retours d'expérience de Saint Dizier et du parc de la Poudrerie les EPI sont des tenues jetables et des masques à cartouches. Il est également préférable de favoriser l'abatage indirect avec une pince sécateur afin de limiter le contact entre l'élagueur.euse et les spores. Les outils doivent ensuite être désinfectés.

Est-ce qu'un arbre infecté est forcément condamné ?

Un arbre infecté présentant les symptômes typiques de la maladie (...) est amené à dépérir dans le 3 ans suivant leur apparition. Toutefois, il est possible d'intervenir en amont, lors de l'observation d'un affaiblissement de l'arbre, pour améliorer la station et tenter d'endiguer la propagation de la maladie.

Quelle est la situation de la maladie de la suie en France ?

Réponse de Marilou Mottet (FREDON France) : le champignon est plutôt connu dans le tiers nord de la France mais se retrouve dans toutes les régions en métropole. Les régions les plus touchées sont : l'Île de France, le Centre-Val de Loire, la région Grand Est et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Est-il bien possible de transformer le bois atteint en plaquettes de chauffage ?

Il est possible de transformer le bois impacté en plaquette à condition de protéger les travailleurs par le port d'EPI. A titre d'exemple le Grand Poitiers a valorisé le bois d'érable infecté en plaquettes en chaudière avec précautions lors de la manutention (transport bâché, etc.).

Concernant le risque de propagation de la maladie via la manutention, un travail sur un protocole de transformation est en cours pour le chancre coloré du platane par la DRIAAF, il pourra être transposé à la suite.

Au vu des remarques précédentes sur la temporalité de la maladie, il peut être judicieux d'attendre l'écorçage des futs avant manutention.

Dispose-t-on de recommandations sur les conditions stationnelles, les sols.. ?

Les préconisations sont disponibles sur la fiche « Plan de gestion de la maladie » :

- Limiter le tassement du sol : mise à distance du public, mise en place de bande de sécurité enherbée
- Mise en place de strates basses herbacées et arbustives
- Mise en place d'un sol aéré et riche

Pouvez-vous nous dire si la régénération spontanée après abattage a été réussie ou si des compléments de plantation ont été nécessaires ?

A Saint-Dizier, suite à l'abattage des érables, la régénération a bien permis une diversification des espèces. Au parc de la Poudrerie, la régénération n'est pas encore stabilisée mais on note déjà la présence d'un cortège d'espèces divers en lisières, ces semis étaient souvent déjà présents sous les érables.